



PRÉFET DU CANTAL

DDCSPP du Cantal

NOTE D'INFORMATION A LA PRESSE

Aurillac, le 11 mars 2013

A la suite des éléments révélés par l'enquête relative à la substitution de viande de cheval à la place de la viande de boeuf, Benoît HAMON, ministre délégué chargé de la consommation, a placé les filières viande et poisson sous surveillance renforcée des services de l'Etat pour toute l'année 2013.

Dès le début de l'alerte, la DDCSPP du Cantal a procédé au contrôle de 39 magasins afin de s'assurer de la réalité des retraits des produits surgelés concernés par le circuit «Spanghero».

Ces interventions ont concerné, sur l'ensemble du département, les différentes formes de commerce de détail alimentaire : hypermarchés, supermarchés, supérettes et magasins de proximité, commerces spécialisés dans la vente de produits surgelés.

Les contrôles ont permis de constater que les différents magasins avaient bien été informés par leurs enseignes, que les barquettes comportant les numéros de lots communiqués à l'administration, avaient été retirées des rayons, et enfin que l'information du consommateur était correctement assurée.

Par ailleurs des contrôles ciblés sont programmés sur l'année 2013 sur l'ensemble des circuits de commercialisation concernés.

Enfin des prélèvements sur des viandes et des plats cuisinés, pour recherche d'ADN, sont actuellement en cours de réalisation au niveau de la région Auvergne.

Les différentes informations concernant la présence de viande de cheval dans les plats cuisinés sont disponibles sur le site internet de la DGCCRF à l'adresse <http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/viande-cheval-dans-plats-cuisines-0>

Contact presse :

Louis GIMBERGUES, chef du service Régulation et protection économiques à la DDCSPP

04 71 46 81 30